

Rentrée sociale

Le Gouvernement doit continuer à ménager les entreprises en attendant une croissance solide

L'UDES a rencontré le Premier Ministre ce jeudi 2 septembre dans le cadre des rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux.

Au regard de l'incertitude économique qui demeure malgré des signes de reprise d'activité dans un certain nombre de secteurs, le syndicat des employeurs de l'économie sociale et solidaire a plaidé pour que le Gouvernement reste à l'écoute des secteurs professionnels encore en difficulté, notamment dans le sport, le tourisme social et la culture associative. Le plan d'investissement dans les compétences devra accompagner prioritairement ces entreprises dans leurs projets d'insertion et de reconversion professionnelle.

La priorité n°1 est de poursuivre le soutien aux entreprises les plus fragiles. L'UDES plaide notamment pour le maintien en 2021 du fonds d'Urgenc'ESS pour les secteurs les plus en difficulté et demande le déploiement du dispositif VTE (Volontariat Territorial en Entreprise) dans les entreprises associatives de moins de 50 salariés pour l'embauche de jeunes diplômés.

Autre priorité : **accorder un appui inconditionnel aux jeunes** qui ont été très touchés par la crise sanitaire. L'UDES accordera ainsi un soutien total à la mise en place d'un « revenu d'engagement » qui permettra à 1,4 millions de jeunes d'être accompagnés par des conseillers des missions locales pour faciliter leur insertion professionnelle.

En matière de réforme, celle de la dépendance ne peut plus attendre. L'UDES demande ainsi la mise en œuvre du projet de loi « générations solidaires » avec l'intégration dans le PLFSS 2022 de financements dédiés à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

En revanche, **l'UDES propose d'ajourner :**

- **La mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage.** Appliquer la réforme à partir du 1^{er} octobre comme prévu et contraindre les entreprises dont l'activité nécessite le recours à des contrats courts à s'acquitter d'un malus ne pourra que fragiliser ces emplois. Par ailleurs, l'UDES regrette les nouvelles modalités de calcul du salaire journalier de référence, plus sévères, qui aboutiront à des allocations moindres, notamment pour les saisonniers. L'Union demande une évolution de la règle pour ces publics.
- **Le projet de réforme des retraites.** L'UDES, qui a toujours soutenu ce projet, continue à être favorable au principe d'une réforme systémique. Cependant, un meilleur équilibre doit

être trouvé pour l'âge des départs à la retraite, les contreparties accordées aux carrières longues et aux métiers pénibles. Un ajournement de la réforme à l'automne 2022 est attendu. Dans l'intervalle, l'Union souhaite que les concertations entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sur ces sujets se poursuivent.

Au-delà, et **afin d'accompagner la rentrée sociale et économique des entreprises de l'ESS, l'UDES demande :**

- La publication d'une circulaire pour clarifier définitivement les professions visées par l'obligation vaccinale ainsi que les contours de la responsabilité de l'employeur dans le cadre de cette obligation et dans celui du déremboursement des tests de dépistage après le 30 septembre.
- La sécurisation des financements dans les filières médico-sociales et de l'aide et soins à domicile afin de renforcer l'attractivité de ces secteurs (compensations financières des décisions de l'Etat par les tutelles).

Pour Hugues Vidor, président de l'UDES « *Le calendrier politique ne peut pas prendre le pas sur la réalité économique. Il faut prendre le temps. La fin du « quoi qu'il en coûte » ne doit pas conduire à la suspension brutale de dispositifs de soutien qui font leurs preuves. Cette même prudence doit conduire le Gouvernement à repousser, sans les abandonner, l'application de la réforme de l'assurance chômage et celle des retraites, deux chantiers majeurs qui nécessitent d'être menés une fois qu'une croissance durable de l'économie et de l'emploi sera revenue* ».

Retrouvez toutes les informations de l'UDES sur www.udes.fr